

Extrait du Site des sections syndicales du SNCS-FSU

<http://sections.sncs.fr/spip.php?article3213>

17 Septembre 2012 - Contribution aux Assises de l'ESR en Midi-Pyrénées

- Sud-Ouest - Midi-Pyrénées - Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2012

Site des sections syndicales du SNCS-FSU

Contribution du bureau du SNCS-FSU de la section de Midi-Pyrénées aux assises régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche

Universités et Organismes

Disons le d'emblée, nous sommes pour le renforcement de ces acteurs essentiels à l'avenir de l'enseignement supérieur et la recherche en France. Pas le renforcement des uns au détriment des autres, mais bien de tous ces acteurs.

Rôle central des universités dans l'enseignement supérieur.

Les universités doivent avoir un rôle central dans l'ES, pas seulement du fait qu'elles accueillent le plus grand nombre et doivent à l'avenir en accueillir encore plus dans un mouvement de démocratisation des études supérieures, mais aussi pour affirmer l'enjeu de l'acquisition de connaissances, scientifiques et techniques, et de leur manipulation, leur élaboration, leur enrichissement. Mettre la connaissance au centre, c'est construire une société capable d'adaptation, de curiosité, a contrario d'un modèle conçu sur la sélection et l'élimination sur critères de conformité...

Rôle d'organisation des organismes.

La recherche française est fortement structurée par les organismes nationaux tels le CNRS, l'Inserm, Inria, etc. C'est une richesse. Le CNRS doit être bien conçu comme un organisme de recherche fondamentale dont le but est l'élargissement des connaissances. Les organismes permettent une structuration nationale de la recherche, permettent aux communautés scientifiques de se créer, d'évoluer, de partager des pratiques coopératives. L'articulation avec les Universités se fait avec richesse et efficacité au travers du modèle des unités mixtes de recherche. Les organismes offrent également une capacité de mobilisation sur des thématiques ciblées, débattues à un niveau national, européen ou international. Les organismes sont également le niveau où la prospective scientifique s'organise en lien avec des instances représentatives de l'ensemble de la communauté y compris universitaire, comme par exemple, le comité national de la recherche scientifique. Est-ce que ce rôle structurant peut être rempli par un groupement de chercheurs seniors, "pilotes de la recherche" ? Ce serait une folie ! La recherche ne se pilote pas, elle se fait, s'accompagne de l'intérieur. En cela, le statut de chercheur à temps plein, chercheurs recrutés jeunes, pouvant faire une carrière entière au service de la recherche, est essentiel.

Evaluation

Attention, nous ne parlons pas ici de l'évaluation au sens managérial du terme. Nous parlons d'évaluation scientifique, celle qui valide, qui conseille, qui accompagne, qui envisage quelles pourraient être les évolutions. Nous ne parlons pas de classement, de vérification d'objectifs dictés d'en haut, de sanction. La recherche a besoin de la première et souffre de la seconde. L'évaluation pour être bénéfique doit être indépendante, compétente, collégiale, travailler dans la durée, être pérenne, ses acteurs doivent être représentatifs, oeuvrer avec transparence, connaître le cadre de travail des personnes évaluées, connaître les membres des structures évaluées. Très clairement, l'AERES, lorsqu'elle prétend évaluer les laboratoires, ne répond quasiment à aucun de ces critères. Les évaluations doivent en outre donner à analyse et à prospective. Ces analyses et ces prospectives ont bien plus de valeur que les "projets" soumis aux organismes de financement, vitrines attrayantes, mais souvent fumeux, aussi bien irréalistes

qu'inadaptés aux forces en présence.

Pilotage institutionnel et industriel

Ce désir de pilotage part de bons sentiments : prendre une part active dans les choix des scientifiques, favoriser ce qui va dans le sens d'une logique économique, territoriale etc. On peut l'entendre, mais...

- ▶ Cela passe actuellement uniquement par des systèmes d'appels d'offre, de fonctionnement bureaucratique en "modèle projet".
- ▶ Cela passe par un saucissonnage de la connaissance, découpage à la fois thématique et temporel.
- ▶ Cela passe par une précarité des thématiques de recherche et, plus grave, des personnels.

C'est tellement déstabilisateur pour le travail des équipes que l'on finit par croire que cela défavorise la totalité sans même en favoriser certains. De plus, c'est fait sans conviction. Prendre une part active dans l'activité scientifique c'est suivre cette activité dans la durée, l'apprécier, la comprendre. Les appels d'offre au contraire ne font que regarder épisodiquement quelques uns et choisir parfois au hasard, souvent par connivence, rarement suite à une véritable évaluation (voir ci-dessus). Il est par exemple frappant de voir que l'on n'a quasiment jamais accès à des rapports d'évaluation des projets soumis. C'est tout sauf scientifique. Alors, d'accord pour une implication des institutions territoriales, des acteurs économiques... mais qu'ils s'impliquent vraiment dans la recherche. Lisez les rapports d'évaluation, de prospectives, élaborés par les chercheurs, critiquez les, impliquez-vous dans les comités scientifiques, venez à la rencontre des acteurs de base, écoutez les quand ils organisent des conférences, financez des lieux de rencontre et permettez aux personnels d'y assister... Si l'on se parle on se comprendra mieux. N'investissez pas dans la recherche par à-coups. Ayez dans vos murs des personnes formées pour et offrez leur de vraies carrières.

Emplois scientifique

L'enjeu majeur pour la recherche en France est sans doute celui de l'emploi scientifique. Emploi public (organismes et universités), emploi dans le secteur économique (industrie et secteur des services), emploi dans les institutions étatiques et sociales (associations...), et surtout emploi pérenne ! Nulle part l'emploi scientifique ne peut être précaire. Partout il doit être associé avec de véritables carrières, complètes. Pour le secteur public où le nombre de précaires a explosé en lien avec la montée en puissance de l'ANR, un plan pluriannuel de création d'emploi est indispensable pour résorber la précarité. Pour le secteur privé, il faudrait arriver à privilégier le recrutement de chercheurs au niveau doctorat et donc faire reconnaître le doctorat dans les conventions collectives. Les licenciements auxquels on assiste en ce moment (Sanofi par exemple) avec fermeture de site de R&D par certains grands groupes sont inacceptables. Ces grands groupes vont ensuite sous-traiter leur recherche dans les laboratoires académiques, ce n'est pas une collaboration saine entre le privé et le public !

Pour conclure

Prenons le temps de parler, prenons le temps de travailler sur l'élaboration et la transmission des connaissances, tous ensemble, pas les uns contre les autres, pas les uns au service des autres. Faisons le dans le temps. Bien au delà des assises. Les assises doivent être la mise en place du cadre dans lequel se fera ce dialogue constructif. Telles qu'elles se mettent en place actuellement au niveau territorial (pilotage par le préfet, l'académie, les présidents de région, les présidents de pôles, de RTRA, et ainsi de suite), les assises jouent au mécano institutionnel. Dans la liste des thématiques et questions, on trouve "rôle des agences" sous entendu ANR et AERES. Comme si leur existence allait de soi. Il n'en est rien. Les personnels de la recherche ont bien du mal à se positionner sur les listes

dethèmes/questionsproposés.

Mais, s'il faut lister des actions concrètes à faire rapidement, nous invitons les lecteurs de ce texte à se référer aux documents suivants.

- ▶ Propositions du SNCS-FSU pour une nouvelle politique de la recherche publique (document de quatre pages largement diffusé depuis plus d'un an). Disponible à l'adresse suivante : http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2916
- ▶ Propositions du C3N (Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique) datées du 29 août 2012. Disponible à l'adresse suivante : http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=3204

Concernant les aspects territoriaux, puisque nous sommes actuellement dans une déclinaison régionale des assises, nous suggérons la lecture de « État, régions : qui doit orienter la recherche ? » SNCS-HEBDO vol. 12 no. 11 du 6/9/2012. Disponible à l'adresse suivante : http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=3206.